



# **Charte d'utilisation du Kyudojo National de Noisiel (K2N) pour les clubs affiliés au CNKyudo et les pratiquants licenciés au CNKyudo**



## **Préambule**

L'objet de l'association K2N est la gestion du Kyudojo National de Noisiel. L'organisation des événements, incombe aux clubs, aux CTKyudo, au CNKyudo, etc ....

## **Relations privilégiées K2N – CNKyudo**

La construction du *Kyudojo* n'a pu être possible que grâce au soutien de l'ensemble des membres de la FKT (Fédération de Kyudo Traditionnel). En conséquence K2N vise à faciliter au mieux l'utilisation du *Kyudojo* pour tous les membres du CNKyudo (Comité National de Kyudo, au sein de la FFJDA), le CNKyudo ayant succédé à la FKT dans sa mission de développement du kyudo en France.

Cette charte cosignée par la présidence du CNKyudo vaut engagement pour chaque club affilié et pour chaque pratiquant licencié d'en respecter les termes, ainsi que les termes du Règlement Intérieur de l'établissement Kyudojo (RI-K).

## **Jours et heures d'ouverture**

Le *Kyudojo* faisant partie du Complexe Bernard Légier, ensemble géré par la Ville de Noisiel, c'est la mairie qui en fixe les jours et heures d'ouverture. Chacun est tenu de les respecter.

Par défaut le site est ouvert tous les jours, weekends compris, sauf les jours fériés, de 8h00 à 22h00. Cependant certaines contraintes peuvent provoquer des fermetures exceptionnelles. Dans la mesure où ils en sont informés à temps les gestionnaires de K2N font figurer ces fermetures exceptionnelles sur le calendrier K2N en ligne <http://www.kyudojo-noisiel.fr/reservations/calendrier-k2n/>

## **Réservations**

Le CNKyudo, ses organes territoriaux et ses clubs affiliés peuvent demander de réserver pour leur usage propre des plages horaires ou des journées complètes suivant les modalités figurant dans Règlement Intérieur de l'établissement Kyudojo (RI-K). Les demandes sont à adresser à [contact@kyudojo-noisiel.fr](mailto:contact@kyudojo-noisiel.fr)

C'est le Comité de Gestion de K2N qui gère les réservations en fonction des priorités fixées par le Comité Directeur de K2N. Afin de faciliter la gestion des agendas de chacun, il est conseillé de faire parvenir à K2N les demandes de réservation à la fin d'une saison sportive, pour permettre l'établissement dès septembre du calendrier prévisionnel de la saison suivante.

## **Pratique individuelle**

Lorsque le *Kyudojo* n'est pas réservé, il est en principe disponible pour la pratique individuelle. Voir la disponibilité sur le calendrier K2N en ligne <http://www.kyudojo-noisiel.fr/reservations/calendrier-k2n/>

La possession d'une licence CNKyudo est une condition nécessaire – mais non suffisante – pour être autorisé à pratiquer de manière individuelle au *Kyudojo*. Ce sont les responsables de clubs affiliés au CNKyudo qui « accèdent » parmi leurs membres ceux qui ont les qualités appropriées pour la pratique à K2N dite individuelle, à qui ils communiqueront les informations nécessaires pour l'accès au *Kyudojo* que leur a fournies le Gestionnaire.

Les conditions minimales d'accréditation sont :

1. Connaître et savoir appliquer le Règlement Intérieur du Kyudojo (RI-K) ainsi que ses annexes et les conditions particulières qui régissent la pratique dans le Kyudojo.
2. Posséder une assurance Responsabilité Civile qui couvre sa pratique dans ces conditions et dans ce lieu.
3. Avoir la capacité de pratiquer seul, ou en compagnie d'autres pratiquants (d'autres clubs) dans le respect de l'éthique et de l'étiquette du kyudo, et en toute sécurité.

4. Connaître et mettre en œuvre tous les aspects spécifiques du fonctionnement de K2N (modalités de *Yatori*, ouverture et fermeture des locaux, fonctionnement électrique et alarme, maintenance de *l'Azuchi* et des cibles, nettoyage et entretien généraux, etc.)
5. S'engager à laisser le *Kyudojo* dans un bon état d'utilisation pour les utilisateurs suivants.

Les responsables de clubs qui accréditent des pratiquants doivent s'engager à ce qu'ils répondent bien à toutes ces conditions. En effet s'ils peuvent évaluer facilement les conditions 1, 2 et 3, ce n'est pas nécessairement le cas pour les conditions 4 et 5. Il peut donc être nécessaire de mettre en place au sein du club un dispositif de tutorat dans lequel un nouveau candidat à l'accréditation sera certifié sur ces points par un utilisateur habituel du *Kyudojo*.

### **Personne invitée**

Une personne morale ayant réservé le *Kyudojo* pour son propre usage, ou un pratiquant accrédité dans le cadre d'une pratique individuelle, peuvent inviter à les accompagner une personne étrangère au club ou non accréditée. Cette personne invitée sera alors sous l'entière responsabilité de celui ou celle qui l'a invitée.

### **Sécurité**

Les responsables de séances (utilisation collective) ou les pratiquants accrédités (pratique individuelle) sont considérés être en capacité de parfaitement contrôler toutes les mesures de sécurité inhérentes d'une part à la pratique du kyudo elle-même, d'autre part au cadre spécifique de l'utilisation du *Kyudojo* de Noisiel.

### **Comportement individuel et collectif**

Il est rappelé qu'à l'exception des grands débutants la pratique du kyudo à K2N se fait obligatoirement en tenue de kyudo (keikogi ou kimono, hakama, tabi).

Le kyudo est une discipline où l'étiquette et l'éthique occupent une place prépondérante. De plus chacun doit être conscient que le *Kyudojo* National de Noisiel, lieu public dédié au kyudo, est une vitrine du kyudo français. En conséquence tout utilisateur s'efforcera de maintenir un comportement digne et respectueux non seulement dans le *Kyudojo* mais aussi dans l'ensemble du complexe Bernard Légier et ses approches.

### **Entretien du Kyudojo**

Bien que le *Kyudojo* possède la plupart des caractères d'un équipement public, ce sont ses utilisateurs qui ont la charge de son entretien, y compris de ses espaces verts. Les utilisateurs, qu'ils soient un collectif ou un pratiquant individuel, doivent avoir à cœur de ne pas venir – et repartir – avec une attitude de consommateur, mais plutôt dans l'esprit de continuer l'œuvre et les efforts de leurs prédécesseurs qui ont permis à cet équipement encore unique d'exister au service du développement du kyudo.

Le *Kyudojo* appartient à chacun. Le kyudo c'est aussi – et surtout – du bon sens, de la générosité, de penser aux autres avant soi-même. Arroser le jardin quand il en a besoin, arracher les mauvaises herbes, ratisser le gravier du *Yatorimichi*, nettoyer les vitres, les étagères, la cuisine, vider les poubelles, c'est aussi montrer qu'on a compris quelque chose du kyudo. Ainsi le véritable esprit du kyudo se développera, et le *Kyudojo* National de Noisiel continuera d'aider chaque utilisateur dans le développement de sa pratique.

Le 2 septembre 2018

La présidente du CNKyudo  
Régine GRADUEL

Le président de K2N  
Maurice BONIFACE

